

Conseil Municipal du jeudi 19 novembre 2020 à 20 heures 30 à la Salle LAN INISAN.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 19 novembre 2020 à 20 heures 30 à la Salle Lan Inisan, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Valérie LE SAINT, excusée. Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance. Une minute de silence en hommage aux victimes des attaques terroristes a été respectée. Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

- Commande d'un bornage pour la création d'une emprise de voirie à Guernevez auprès d'A&T ouest pour 1 512,00 € TTC.
- Attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour l'aménagement du jardin du Presbytère au cabinet Lieu-Dit pour 11 995,20 € TTC.
- Commande de travaux de réfection de la toiture des crèches attenantes à la Maison des assistantes maternelles au SQUILLIOU auprès de QUEINNEC pour 7 410,42 € TTC et Le Roux couverture pour 5 687,28 € TTC.
- Commande de bancs en béton pour le complexe sportif auprès de la société LEADER pour 1 634,401 € TTC.
- Groupe de broyage pour Elagueuse chez NOREMAT pour 9 861,95 € TTC.
- Remplacement d'une vanne de prélèvement de boues et d'un onduteur à la station d'épuration pour un montant total de 1 548,60 € TTC.
- Notification de la Préfecture d'une subvention de 90 000 € dans le cadre du Plan de relance pour la Phase 1 de restauration de l'église.

2. Règlement intérieur du conseil municipal

Roger BOSSARD, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que l'article 83 de la loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire la mise en place d'un règlement intérieur dans les communes de plus de 1 000 habitants. Le conseil municipal adopte le règlement intérieur du conseil municipal proposé.

VOTE : UNANIMITÉ

3. Acquisition du cabinet médical

Marie-Pierre ABARNOU, Adjointe au Maire, rappelle la décision du conseil municipal du 10 septembre 2020 l'autorisant à entamer des négociations pour l'acquisition du cabinet médical du Docteur Guillou situé au 10 rue de la Gare.

Le cabinet médical fera l'objet de travaux de rafraîchissement et d'une redistribution des pièces afin de rendre possible l'accueil de deux médecins. A ce jour, un médecin est intéressé pour une installation à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

D'acquérir le cabinet médical propriété de du Docteur GUILLOU situé au 10 rue de la Gare pour un montant de 150 000 € et d'acquérir le mobilier du cabinet médical pour un montant de 5 000 €. Ils autorisent le Maire à mettre en location les 2 cabinets médicaux aménagés après travaux auprès de médecins généralistes par le biais de baux professionnels d'une durée de 6 années avec un loyer mensuel par cabinet fixé à 250 €.

VOTE : UNANIMITÉ

4. Mise en place d'un Conseil Municipal des jeunes

Roger Bossard, 1^{er} adjoint, délégué à la citoyenneté, expose à l'assemblée que dans le programme de l'équipe municipale en place figure la création d'un Conseil Municipal des Jeunes, (CMJ). A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune. Le Conseil Municipal approuve le projet de création d'un Conseil Municipal des jeunes dans les conditions qui seront délibérées après les travaux de la commission Citoyenneté et vie associative.

VOTE : UNANIMITÉ

5. Ressources humaines : création de poste

Le Conseil Municipal décide de compléter le tableau des emplois par la création d'un emploi d'agent chargé de la comptabilité, paye, facturation eau et assainissement à temps complet relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 1er février 2021.

VOTE : UNANIMITÉ

6. Prise en charge des frais engagés par les élus

Dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements hors du territoire de la commune pour se rendre à des réunions ou à l'occasion de l'exercice de leur droit de formation.

Après délibération, le conseil municipal, valide les modalités de remboursement des frais engagés par les élus (frais de déplacement, indemnités de repas, ...)

VOTE : UNANIMITÉ

7. Tarifs communaux 2021

A la demande de Monsieur Le Maire, Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire chargé des finances informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs communaux pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à compter du 1er janvier 2021 de maintenir les tarifs communaux fixés en 2020. Création d'une ligne de tarif pour l'extension des réseaux eau et assainissement en domaine privé au prix de 20€ / mètre linéaire.

VOTE : UNANIMITÉ

8. Décision budgétaire : Décisions Modificatives

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire chargé du Budget, présente les ajustements à apporter au budget Commune.

Section de Fonctionnement

Dépenses

D 023 Virement Section investissement + 14 175,00 €

Recettes

R 73223 FPIC + 14 175,00 €

Section Investissement

Dépenses

D 2151 Réseaux de voirie (bornage Guernevez) + 1 512,00 €

D 21578 Outillage technique + 9 862,00 €

D 2184 Mobilier - 1 138,00 €

D 2188 Autres immos corporelles + 1 773,00 €

Recettes

R 021 Virement Section de fonctionnement + 14 175,00 €

R 1641 Emprunt - 92 166,00 €

R 1321 DSIL (Eglise Phase 1) + 90 000,00 €

Le Conseil Municipal, adopte la décision modificative budgétaire ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

9. Décision budgétaire : admission en non-valeur

Admission de créances en non-valeurs :

BUDGET COMMUNE : 1 créancier pour un total de 50 €.

BUDGET EAU : 7 créanciers pour un total de 2 071,06 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT : 2 créanciers pour un total de 268.90 €.

VOTE : UNANIMITÉ

10. Eclairage public : conventions financières SDEF

Le Conseil Municipal accepte le projet de réalisation des travaux d'éclairage Rue de la Gare, Hameau de Lescoat et Rue des rosiers et le plan de financement comprenant le versement d'une participation communale estimée à 2 100,00 euros.

VOTE : UNANIMITÉ

11. Régularisation de voirie : Hameau de Lescoat

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de cession, par la Société SIMON et Cie à la commune de parcelles emprise de la voirie du Hameau de Lescoat d'une contenance totale de 3 579 m². Les frais d'acte sont à la charge du vendeur.

VOTE : UNANIMITÉ

12. Régularisation de voirie : Pors al Louc'h

Le Conseil Municipal, accepte, à titre gratuit, dans le domaine public communal la parcelle AC n°300 d'une surface de 268 m² et autorise le Maire à signer l'acte notarié. Les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

VOTE : UNANIMITÉ

13. Compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques – GEMA » au Syndicat Mixte de l'Horn pour les Bassins Versants du territoire communautaire « Horn », « Kérallé », « Guillec », « Penzé » et « La Flèche » et l'adhésion de Haut-Léon Communauté au Syndicat Mixte de l'Horn.

VOTE : UNANIMITÉ

14. Dissolution du Syndicat Mixte des bassins du Haut Léon

La commune de Plounévez-Lochrist, membre du Syndicat Mixte du Haut Léon doit délibérer sur la dissolution du Syndicat afin que le Préfet puisse prendre un arrêté de mise de fin de compétence au 31/12/2020. Le conseil municipal, émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte du Haut Léon au 31/12/2020.

VOTE : UNANIMITÉ

15. Informations et questions diverses

• Rétrocession de concession cimetière

Roger BOSSARD, 1^{er} Adjoint au Maire fait part au Conseil Municipal de la rétrocession à titre gratuit d'une concession au cimetière.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette décision.

• - Commission de contrôle des listes électorales

Le Maire est chargé de statuer sur les mouvements de la liste électorale avant transmission à l'INSEE. Le contrôle des décisions prises par le Maire est ensuite effectué par une Commission qui examine la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin, ainsi que les recours éventuels formulés par les électeurs.

La commission de contrôle de Plounévez-Lochrist est composée de :

	Délégué du Conseil Municipal	Délégués de l'Administration	Délégués du T.G.I.
Titulaire	Yolande RIOU	Patrice APPÉRÉ	François CAROFF
Suppléant	Philippe ROSEC	Marie-Thérèse KEROUANTON	Josiane ROUÉ

Monsieur le Maire, a dressé un bilan de la commission d'embellissement du bourg réunie le 29 octobre. Une visite sur le terrain en compagnie de représentants du CAUE et du FIA a été organisée afin de définir un projet de valorisation et d'embellissement de l'ilot du centre-bourg.

Le Maire a rendu compte des réflexions entreprises par la commune et le cabinet Lieu-dit en charge du projet d'aménagement du Jardin du Presbytère.

Roger BOSSARD, 1^{er} Adjoint au Maire rend compte des travaux du Pôle Aménagement et littoral de Haut Léon Communauté.

Marie-Pierre ABARNOU, Adjointe au Maire, présente au conseil, les travaux du Comité de pilotage Schéma directeur vélo.

Jean-Jacques RIOU, Adjoint au Maire, informe le conseil municipal des difficultés rencontrés par les administrés et les services communaux face aux incidents sur les réseaux Orange.

Il informe le conseil de la deuxième campagne de déploiement de la fibre optique. A cet effet, des propriétaires de parcelles ont été invités à élaguer les arbres sur le parcours de déploiement.